



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

À une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

- M. Jonathan Moreau, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
- Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
- M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

- 6. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Acceptation du plan d'aménagement d'ensemble pour le prolongement de la rue des Émeraudes et de la rue des Turquoises phase II
- 7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. ...
- 8. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Implantation d'un service de premiers répondants niveau PR-2
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Mandat à SNC-Lavalin pour le prolongement de la rue de l'Ancolie
- 10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 479 300 \$
 - b. Résolution d'adjudication
 - c. Dépôt d'une demande d'aide financière au MCC
- 11. ADMINISTRATION**
 - a. Adoption du Règlement no 926-2022 modifiant le Règlement no 840-2018
 - b. Adoption du Règlement no 927-2022 décrétant les heures d'ouverture de la piste de motocross
 - c. Cession d'une partie du lot 5 608 883 sur la rue du Cardinal
 - d. Entente intermunicipale pour le service de vidange des fosses septiques
 - e. Projet pergola – Maison de la Famille
 - f. Autorisation au club Lions
 - g. Inscription à la Classique de golf des étoiles 2022
 - h. Autorisation de signature – contrat de service permis et immatriculation



12. AGENDA POLITIQUE

a. ...

13. VARIA

a. ...

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18791-04-2022
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18792-04-2022
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

Salaires bruts payés - Mars	
Jean-Pierre Lamontagne	1 326.94 \$
Jonathan Moreau	3 980.82 \$
Alexandre D'Amour	1 326.94 \$
Daniel Laflamme	1 326.94 \$
Jason Bergeron	1 326.94 \$
Prescylla Bégin	1 326.94 \$
Denis Desaulniers	1 326.94 \$
Martine Couture	7 050.28 \$
Cathy Bergeron	5 709.72 \$
Martin Miller	4 327.34 \$
Renault Lepage	6 387.15 \$
Dany Lamontagne	5 844.42 \$
Membres du conseil et cadres :	41 261.37 \$
Employés de voirie et bureau :	53 762.78 \$
Service de sécurité incendie :	18 745.12 \$
Bibliothèque et brigadière :	10 623.51 \$
Personnel de la SAAQ :	8 773.62 \$
Employés centre Multifonctionnel :	9 300.66 \$
Total des salaires bruts payés pour mars 2022 :	142 467.06 \$



Comptes payés - Mars

Sage inc.	Assurances collectives	8 156.61 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - mars	854.11 \$
Association des pompiers St-Apo.	Club social des pompiers - mars	252.00 \$
SAAQ	Immatriculations 2022	12 194.04 \$
127 ^e Groupe Agapogil	Subvention 2022	900.00 \$
Gestion Jérôme B. Côté inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Construction de la Chaudière inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions G. S. inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Les Habitations Bô-Model inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	600.00 \$
Nicolas Bouchard	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction RCM inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - dépliant sur le compostage	721.99 \$
Roger Dubé	Animation à la bibliothèque	323.91 \$
Hydro-Québec	Électricité	37 245.52 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	17 431.01 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	1 472.48 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	112.48 \$
Énergir	Chauffage de décembre à mars	9 183.58 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 890.21 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	14 506.64 \$
CARRA	Cotisation de mars	1 423.26 \$
Total des comptes payés pour le mois de mars 2022 :		127 667.84 \$

Comptes à payer - Mars

ABCP Architecture	Honoraires professionnels pour intégration des arts	1 379.70 \$
Le groupe Accisst inc.	Service d'expertises médicales	919.80 \$
Acklands Grainger inc.	Étui, sonde télescopique, gaz étalonnage	724.78 \$
Aiguillage Rousseau	Réparer surfaceuse, pièces	104.63 \$
Aréo-Feu	Coupe-vitre et poinçon, casque, écusson de cuir	6 324.21 \$
Asphalte Lagacé ltée	Asphalte	1 114.11 \$
Association des bibliothèques du Qué.	Cotisation 2022	516.80 \$
Astus inc.	Licences Astus	740.44 \$
Béda Distribution	Articles ménagers	121.31 \$
Logan Bergeron	Entretien de la patinoire	290.25 \$
Jean-Michel Blouin	Remb. achat de colliers pour marche nocturne	21.36 \$
Boivin & Gauvin inc.	Équipement pour pompiers	2 533.22 \$
Brenntag Canada inc.	Traitement d'eau potable et bisulfate de sodium	1 118.18 \$
Buropro Citation	Caisses de papier et articles de bureau	1 202.68 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Remplacement transmission sur le kubota	16 260.05 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces	24.36 \$
Citron Hygiène LP	Service ÉcoAire et service élimination des déchets d'hygiène	154.46 \$
Claude Grenier ressources humaines	Honoraires professionnels - dossier équité salariale	134.87 \$
Clinique d'outillage M.P. inc.	Pièce	137.92 \$
Coair	Pièces, huile et main d'œuvre	486.51 \$
Les compteurs Lecompte ltée	Compteurs d'eau	1 320.95 \$
Les contenants Durabac inc.	Couvercle de conteneur au centre Multifonctionnel	926.70 \$
Martine Couture	Remboursement frais annuel pour Zoom	229.95 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville, Francoeur, caserne, centre, salle et chalet	308.13 \$
Alexandre D'Amour	Remboursement écarts de cotisation 2021 RREM	98.53 \$
Déchetage de Beauce	Déchetage	160.40 \$
Delivro	Transport de colis divers	369.88 \$
Detekta Solutions	Contrat de service et entretien annuel	1 281.97 \$
Document Express	Chèques	419.87 \$
École Nationale des pompiers	Manuel des matières dangereuses	643.37 \$
EIRS-Alarmes	Vérification des extincteurs, recharges et pièces	1 188.73 \$

**Procès-verbaux du conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Entreprise Form-Eval inc.	Ronde de sécurité et frais de manutention	169.59 \$
Les Entreprises Marcel Têtu	Travaux de plomberie et sur humidificateur, main d'œuvre	329.04 \$
Envir'eau Puits inc.	Analyses de vulnérabilité des puits	8 623.13 \$
Équipement de sécurité Travex	Veste avec écusson - service des incendies	106.93 \$
Éthier Avocats	Services professionnels - récupération TVQ	892.46 \$
FQM	Formations en salle règlement provincial	1 051.50 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	213.50 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour la bibliothèque	168.73 \$
Installation René Mailloux	Travaux pour sentier lumineux et soirée information de l'église	2 012.05 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	1 058.70 \$
Jonathan Sauvageau Roy photographe	Licence d'utilisation photo promotion d'un événement	172.46 \$
Kalitec Signalisation	60 panneaux de nom de rue	23 994.13 \$
Kone inc.	Contrat - centre Multifonctionnel	1 052.02 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement d'avril	94 049.55 \$
Daniel Laflamme	Remboursement écarts de cotisation 2021 RREM	98.19 \$
Marc-Olivier Laprise	Remb. frais de déplacement	37.20 \$
Julie Leclerc	Remboursement réservation de salle	140.00 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	2 907.38 \$
Lumen	Fluorescents pour la salle communautaire	28.26 \$
Marché Veilleux	Divers achats pour réunions	121.70 \$
Medimage inc.	Autocollant, électromagnétique et mousquetons	1 231.02 \$
Ministre des Finances	Honoraires professionnels - travaux route 273	10 710.62 \$
Ministre des Finances et de l'Économie	Demande de CA pour prolongement de services	600.00 \$
Jonathan Moreau	Remboursement écarts de cotisation 2021 RREM	139.81 \$
MRC de Lotbinière	Barils récup. d'eau et quote-part d'avril	73 358.34 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part d'avril	9 790.25 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendies	796.66 \$
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	Entraide incendie	330.90 \$
Nadeau Photo Solution	Conférence en réalité virtuelle à la bibliothèque	936.18 \$
Nordik Sports	Pièces et main d'œuvre	98.03 \$
Normand Côté, ent. électricien inc.	Service de nacelle, vérifier chauffage	1 076.12 \$
Novicom Technologie inc.	Ordinateur, transfert de données et logiciels, licences	3 002.49 \$
NVIRA	Travaux de forage rues Rousseau, Industrielle, Masse, Principale	21 097.91 \$
Orizon Mobile	Téléavertisseurs, extension, chargeur	3 504.84 \$
Bernard Ouellet	Remboursement écarts de cotisation 2021 RREM	233.81 \$
Outic inc.	Pièces voirie	181.66 \$
P.E. Fraser	Bloc étanchéité, coupe-froid	276.62 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement d'avril	73 781.52 \$
La pelle du Vrac inc.	Cours de savons et de bombes de bain	600.17 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Pièces pour balai mécanique	181.81 \$
Pitney Bowes Canada	Location timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	451.31 \$
Les portes du Québec	Inspection des portes de garage	410.46 \$
Postes Canada	Frais de poste - CVA	721.99 \$
Produits Capital	Produits et articles nettoyants	1 141.72 \$
PG Solution	Ajout sur la carte urbanisme	574.88 \$
Québec Linge	Location de tapis	292.74 \$
Rabais Campus	Renouvellement d'abonnements pour la bibliothèque	129.69 \$
Radwll Canada Automation ULC	Pour traitement d'eau potable	518.28 \$
Ray Source	Étagères pour la bibliothèque	8 778.34 \$
Réal Huot inc.	Pièces et accessoires aqueduc	3 692.19 \$
Receveur général du Canada	Renouvellement radiocommunication - voirie et incendie	1 787.78 \$
Recyc-Lav	Ramassage des gros rebuts - mars	1 327.01 \$
Régie intermunicipale	Quote-part d'avril	26 765.70 \$
Rehausse Ton Look	Fabrication de pochettes de masque pour appareils respiratoires	237.63 \$
Réseau Biblio	Livres	31.45 \$
Marlène Robin	Atelier de peinture créative, semaine de relâche	225.00 \$
Ronam Construction inc.	Décompte no 13 - agrandissement de la caserne	344 888.57 \$



Roulement Techno inc.	Pièces	72.33 \$
Julie Rousseau	Remboursement écarts de cotisation 2021 RREM	77.90 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Remplacer une poignée et information pour soumission	405.81 \$
Services Frimas inc.	Maintenance de février et réparation humidificateur	1 344.93 \$
André Sévigny	Remboursement écarts de cotisation 2021 RREM	77.90 \$
Sintra inc.	Manutention hivernale et MG-20B pour rue Laurier	615.72 \$
Sinto inc.	Lubrifiants	351.82 \$
Studio de danse Hypnose	Activité - semaine de relâche	300.00 \$
Sandra Talbot	Captation de la séance d'info. de l'église, montage et vidéo	151.25 \$
Therrien Couture Jolicoeur	Honoraires professionnels et services juridiques annuels	6 465.59 \$
Terminix Canada	Inspection travaux service protecta	114.00 \$
Transcontinental Médias	Apollinairois dans Publi-Sac	247.02 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	5 985.31 \$
François Varin, Architecte-Conseil	Aide-conseil 218, rang des Moulanges	574.87 \$
Veolia	Traitement d'eau potable	1 065.19 \$
Vigil Sécurité Opération inc.	Problème alimentation de l'enregistreur au centre Multi.	172.46 \$
Wurth Canada	Pièces	448.04 \$
Xérox Canada	Photocopieur	4 004.67 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mars 2022 :		795 278.62 \$

18793-04-2022
point no 6a

**ACCEPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LE
PROLONGEMENT DE LA RUE DES ÉMERAUDES ET DE LA RUE DES
TURQUOISES PHASE II**

ATTENDU QUE Développement résidentiel la Tannerie inc. et 9262-5961 Québec inc. ont proposé un plan d'aménagement d'ensemble d'environ 171 portes et souhaitent procéder aux demandes d'autorisation pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 4 205 717 et sur le lot 3 384 891 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement d'ensemble propose le prolongement de la rue des Émeraudes et de la rue des Turquoises, l'aménagement d'un espace vert en bordure du cours d'eau et l'ajout d'une nouvelle rue en impasse avec des terrains individuels;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur ce projet et recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Développement résidentiel la Tannerie inc. et 9262-5961 Québec inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour desservir environ 171 unités de logement dans les prolongements des rues des Émeraudes et des Turquoises, à même une partie du lot 4 205 717 et du lot 3 384 891.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les protocoles d'entente.

Adopté à l'unanimité.



18794-04-2022
point no 8a

IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU PR-2

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations urgentes vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédicaux;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité entend prendre entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches pour l'implantation d'un service de premiers répondants qui sera assuré par le service d'incendie;

ATTENDU QU'il y a trois niveaux de formation offerts gratuitement et que la Municipalité de Saint-Apollinaire compte offrir le niveau PR-2 qui exige 32 heures de formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le maire, Jonathan Moreau et la directrice générale, Martine Couture, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, une entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches pour l'implantation d'un service de Premiers répondants de niveau PR-2 sur son territoire durant l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

18795-04-2022
point no 9a

MANDAT À SNC-LAVALIN POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANCOLIE

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à offrir le terrain pour le nouveau centre de la petite enfance (CPE) dans le prolongement de la rue de l'Ancolie;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être effectuée auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie;

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille exige que le CPE soit opérationnel dès 2023;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin a préparé les plans et devis pour la construction des rues de l'Ancolie et des Orchidées;

ATTENDU QUE la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré pour des services professionnels qui comportent une dépense inférieure à 25 000 \$ en vertu du Règlement numéro 848-2018 sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin au montant de 21 200 \$ plus taxes pour le dépôt d'une demande d'autorisation au MELCC incluant les relevés de terrain, la préparation des plans et devis pour soumission et construction, l'estimation des coûts, l'analyse des soumissions, avis technique au MELCC, le tout plus amplement décrit dans l'offre de service du 22 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

18796-04-2022
point no 10a

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 479 300 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 479 300 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2022, réparti comme suit :



Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
535-2005	22 900 \$
549-2006	456 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	90 000 \$	
2024.	92 800 \$	
2025.	95 800 \$	
2026.	98 800 \$	
2027.	101 900 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

Adopté à l'unanimité.

18797-04-2022
point no 10b

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2022, au montant de 479 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

90 000 \$	2,50000 %	2023
92 800 \$	3,00000 %	2024
95 800 \$	3,25000 %	2025
98 800 \$	3,35000 %	2026
101 900 \$	3,50000 %	2027

Prix : 98,67300

Coût réel : 3,74873 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE

90 000 \$	3,85000 %	2023
92 800 \$	3,85000 %	2024
95 800 \$	3,85000 %	2025
98 800 \$	3,85000 %	2026
101 900 \$	3,85000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,85000 %



ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2022 au montant de 479 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 535-2005 et 549-2006. Ces billets sont émis au prix de 98,67300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

18798-04-2022
point no 10c

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a signé une convention avec le ministre de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé que la Municipalité doit transmettre à la ministre une résolution confirmant son engagement à titre de client partenaire, à financer la totalité du projet, y compris la part correspondant à la subvention de la ministre spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser monsieur Marc-Olivier Laprise à déposer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 33 000 \$.

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

18799-04-2022
point no 11a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 926-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 840-2018

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux Municipalités locales et aux Municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel, de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi 49 a été sanctionné le 5 novembre 2021 et est venu modifier la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) en obligeant les municipalités à interdire à ses employés d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;

ATTENDU QUE cette interdiction doit être introduite dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux avant le 5 mai 2022;



ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 mars 2022, par Daniel Laflamme, conseiller no 1 et qu'un projet de ce règlement a été présenté séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 926-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18800-04-2022
point no 11b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 927-2022 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, autorise un locataire à poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer les heures d'ouverture de ce circuit de motocross MX ST-APO;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 mars 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6 et qu'un projet de ce règlement a été présenté séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 927-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18801-04-2022
point no 11c

CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 608 883 SUR LA RUE DU CARDINAL

ATTENDU QUE Gestion R.D. (2003) inc. a cédé à la Municipalité en 2015, le lot 5 608 883, étant des parties des rues du Grenat et du Cardinal;

ATTENDU QUE Développement 4 Côté, projette de poursuivre la construction de la rue du Cardinal et que le plan d'aménagement d'ensemble est quelque peu modifié ;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5 524 617 veulent se porter acquéreurs d'une partie de terrain de Développement 4 Côté pour agrandir leur résidence actuelle;

ATTENDU QU'une parcelle de 19,1 mètres carrés qui fait partie de la rue du Cardinal doit être rétrocédée à Gestion R.D (2003) inc. afin qu'il la cède à Développement 4 Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De céder à titre purement gratuit, une partie du lot 5 608 883 d'une superficie de 19.1 mètres carrés à Gestion R.D. (2003) inc.



Cette parcelle est décrite dans une description technique préparée par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, le 3 mars 2022, minute 8274, dossier 1395.

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession. La Municipalité n'assume aucuns frais dans cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

18802-04-2022
point no 11d

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Villeroy a signifié par la résolution no 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

de désigner M. Jonathan Moreau, maire de la Municipalité de Saint-Apollinaire, pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

18803-04-2022
point no 11e

PROJET PERGOLA – MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE la Maison de la Famille désire réaliser un projet sur le terrain de la Municipalité, situé au 87, rue des Lilas, terrain situé derrière la Maison de la Famille;

ATTENDU QUE le parc situé à cette adresse est de plus en plus utilisé par la clientèle de la Maison de la Famille et les citoyens pour les modules de jeux, les bacs à jardins, le terrain de pétanque et la tenue d'ateliers;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire une pergola de 15' x 34' afin de tenir des ateliers en plein air, à l'abri de la pluie ou du soleil trop intense, et que cette pergola serait également accessible à tous les citoyens, à l'exception du moment où il y aura des ateliers;

ATTENDU QUE la Maison de la Famille propose de participer bénévolement à l'entretien de la pergola;

ATTENDU QUE la Maison de la Famille demande l'autorisation de la Municipalité pour construire la pergola ainsi qu'une contribution financière de 25 % pour la construction;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à 20 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent que la Maison de la Famille réalise son projet de construction d'une pergola sur le terrain de la Municipalité, situé au 87, rue des Lilas.



Que la Muniaplité participe financièrement au projet pour une somme maximale de 5000 \$ et accepte de devenir propriétaire de cette nouvelle pergola.

Adopté à l'unanimité.

18804-04-2022
point no 11f

AUTORISATION AU CLUB LIONS

ATTENDU QUE le 23 avril prochain, le club Lions de Saint-Apollinaire tiendra son activité annuelle de financement, le Suçons-Dons;

ATTENDU QUE cette activité consiste à solliciter les automobilistes sur une partie de la route 273, entre la pharmacie Brunet et le restaurant Mc Donald et sur la rue Principale entre le Marché IGA et la rue de l'Église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le club Lions de Saint-Apollinaire à tenir son activité de financement Suçons-Dons, le 23 avril prochain, sur une partie de la route 273, entre la pharmacie Brunet et le restaurant Mc Donald et sur la rue Principale, entre le Marché IGA et la rue de l'Église.

Adopté à l'unanimité.

18805-04-2022
point no 11g

INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES 2022

ATTENDU QUE le samedi 11 juin prochain se tiendra la Classique de golf des étoiles 2022;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher qui vient en aide aux enfants défavorisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 1235 \$ afin de soutenir généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

18806-04-2022
point no 11h

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE PERMIS ET IMMATRICULATION

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) désire une résolution désignant un signataire pour le renouvellement, la prolongation ou la modification du contrat avec la SAAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que monsieur Jonathan Moreau, maire, puisse, par les présentes, signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, tous les documents, tels que le contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adopté à l'unanimité.



18807-04-2022
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 avril 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18808-03-2022
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 avril 2022 à 20 h 04.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 2 MAI 2022